

## Les leaders canadiens et européens signent l'AECG

Le Canada et l'UE ont finalement signé l'Accord économique et commercial global (AECG) le 30 octobre après une semaine intense de négociations avec la Wallonie, la région francophone de la Belgique.

La signature de l'accord ouvre la voie au processus de ratification par le Parlement de chaque partie, après quoi l'accord pourra être mis en œuvre partiellement. Cela étant dit, puisque l'accord est considéré comme mixte, il doit tout de même être approuvé par les 38 Parlements nationaux et régionaux de l'UE afin d'être entièrement mis en œuvre.

Le président du Conseil de l'UE, Donald Tusk, reste optimiste quant à la ratification de l'AECG par tous les Parlements nationaux et régionaux de l'UE. « Je ne crois pas qu'il y ait de problème important avec les Parlements européens. Après avoir parlé aux 28 dirigeants des États membres, il ne fait aucun doute que l'AECG est l'accord commercial le moins controversé que l'on puisse imaginer », a souligné M. Tusk dimanche.

« Nous établissons des normes déterminantes pour la mondialisation dans les années à venir. Aucun autre accord commercial ne pourra se placer sous le niveau que nous avons atteint aujourd'hui avec le Canada », a ajouté le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker.

## Les événements ayant mené à la signature

L'accord entre le gouvernement fédéral de la Belgique et ses entités fédérées conclu le matin du 27 octobre a apaisé les préoccupations soulevées par certaines régions belges — la Wallonie, la Région Bruxelles-Capitale et la Fédération Wallonie-Bruxelles — qui ont menacé d'opposer leur veto à l'AECG dans son ensemble.

La déclaration de la Belgique a ensuite été soumise au Comité permanent de l'UE (Coreper, le Comité des

représentants permanents de l'Union européenne – niveau des ambassadeurs) à des fins d'évaluation. L'approbation du Coreper plus tard le même jour, ouvrant la voie à la Commission européenne pour qu'elle demande l'approbation écrite à ses 28 États membres avant minuit le 28 octobre, a accéléré le processus. Pour ce faire, le gouvernement fédéral de la Belgique devait obtenir les pleins pouvoirs de ses entités fédérées (c.-à-d. des ministresprésidents régionaux) pour signer l'AECG en leur nom, ce qui s'est passé dans la soirée du 28 octobre.

En fin de journée vendredi, toutes les approbations écrites avaient été recueillies, donnant la liberté à M. Tusk de communiquer avec le premier ministre du Canada Justin Trudeau pour décider d'une nouvelle date de sommet pour signer l'accord.

## Résumé de la déclaration de la Belgique

La déclaration belge permettra aux entités fédérées de surveiller la mise en œuvre provisoire de l'AECG, particulièrement en ce qui concerne l'agriculture, qui aura lieu après la ratification de l'entente par les Parlements du Canada et de l'UE.

La Belgique demandera aussi à la Cour de justice de l'Union européenne de vérifier si le système juridictionnel des investissements (SJI) est compatible avec les traités européens.

De plus, la déclaration stipule que quatre Parlements régionaux belges (la Région wallonne, la Région Bruxelles-Capitale, la Communauté germanophone et la Commission communautaire francophone) ont averti l'UE qu'ils n'entendent pas ratifier l'accord sur la base de la disposition actuelle concernant le RDIE et le SJI (puisque l'AECG est un accord mixte, la mise en œuvre entière de l'accord nécessite la ratification de chaque Parlement régional et/ou national des États membres).

Paul Magnette, le ministre-président de la Wallonie, a affirmé que la demande de la Wallonie ne portait pas sur la réouverture des négociations. Le temps à cet effet était insuffisant. Cependant, la Wallonie voulait que la déclaration interprétative soit modifiée et que ces modifications soient juridiquement contraignantes.

Des sources de l'UE ont indiqué que les dirigeants de la Wallonie croient que l'AECG n'apportera aucun gain positif à leur région, qui est la plus importante des sept entités fédérées de la Belgique. La Wallonie est une ancienne région industrielle dont le secteur agricole est faible, à l'exception du fromage, qui profite d'une protection des indications géographiques (IG) en Belgique, mais qui n'est pas produit en quantité suffisamment grande pour être exporté à l'international, de là son absence de la liste des IG protégées de l'AECG.

Le gouvernement wallon voulait que des sauvegardes spéciales protègent son secteur agricole. Il a aussi demandé la protection des services publics belges, et il a obtenu pleine satisfaction à cet égard durant les négociations tenues le 20 octobre. À ce moment, selon une source européenne, le seul obstacle restant était la disposition concernant le RDIE et le SJI.

Cependant, les Belges avaient besoin de temps pour coordonner leurs discussions et leurs positions à l'interne, et c'est pour cette raison qu'ils ont demandé l'annulation du Sommet UE-Canada du 27 octobre. Finalement, M. Tusk a décidé (le 24 octobre) de maintenir la date du sommet, ce qui a irrité M. Magnette et le gouvernement wallon et a ultimement mené à la prolongation des négociations.

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254









